

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 24

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 04/05/2026

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

3 0 AVR. 2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt sept avril, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PEILLE, Maire**.

Étaient présents : M. Stéphane PEILLE, Mme Rose-Marie POUS-ODDOS, M. Yves RAYNAUD, Mme Malika GIMENEZ, M. Eric BRETON, Mme Françoise CATHIARD, M. Claude BORDES, Mme Lisette CHAUBET, M. Christophe DUVERGÉ, Mme Sylviane JARDIN, M. Gérard STOQUERT, Mme Laétitia SAPLANA, M. Benjamin HILLÉ-SCHWAB, Mme Marion DAIGNEAU, Mme Claudine KOTTEN, Mme Céline SANCHEZ, Mme Carole OLEKHNOVITCH, M. Boris HUG, M. Thierry CAUSSE, M. Marco CABALLERO, Mme Manon LUCASSON.

Étaient absents excusés : M. Jean-Michel FOSSET, Mme Muriel SCANDOLERA, M. Sébastien MARRONCLES, Mme Marie-Isabelle SALAS.

Étaient absents non excusés : M. Mohammed EL HABCHI, M. Derrick CAMPBELL.

Procurations : M. Jean-Michel FOSSET en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Muriel SCANDOLERA en faveur de Mme Marion DAIGNEAU, M. Sébastien MARRONCLES en faveur de M. Eric BRETON, Mme Marie-Isabelle SALAS en faveur de Mme Carole OLEKHNOVITCH.

Secrétaire : M. Gérard STOQUERT.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-059**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : Budget annexe SPIC Camping Municipal « La Sapinette » : Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2313-1 et suivants,

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié prévoyant la mise en œuvre d'un compte financier unique,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public qui vient se substituer au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public,

Considérant que le Compte Financier Unique vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion,

Considérant que le Compte Financier Unique traduit les résultats financiers de l'exercice 2025 comme suit :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	26 000,00	181 000,00	207 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	24 958,49	181 449,58	206 408,07
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonisation budgétaire totale	D	35 000,00	191 659,04	226 659,04
	Dépenses réalisées (1)	E	10 509,25	187 524,27	198 033,52
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	14 449,24	-6 074,69	8 374,55
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	97 334,30	10 659,04	107 993,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	111 783,54	4 584,35	116 367,89
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	111 783,54	4 584,35	116 367,89

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

10105 - CAMPING LA SAPINETTE QUILLAN CN

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAMPING LA SAPINETTE QUILLAN CN					
Investissement	97 334,30		14 449,24		111 783,54
Fonctionnement	10 659,04		-6 074,69		4 584,35
Sous-Total	107 993,34		8 374,55		116 367,89
TOTAL III	107 993,34		8 374,55		116 367,89
TOTAL I + II + III	107 993,34		8 374,55		116 367,89

Commentaires par section et par chapitre selon le tableau ci-dessous.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – DEPENSES :

Chap. 011	<p>Le prévu était de 85.559,04 €. Le réalisé est de 83.465,64 €. Il se ventile en :</p> <p>Compte 60 : Achats et variations de stocks : Prévu : 46.759,04 €. Réalisé : 47.878,58 €. Les dépenses ont trait aux fournitures eau, électricité pour 38.119,65 €, à l'achat de petits équipements et fournitures pour 9.464,87 €, au carburant pour 138,06 € et aux autres matières et fournitures pour 156 €.</p> <p>Compte 61 : services extérieurs : Prévu : 7.400 €. Réalisé : 6.935,55 €. Les dépenses ont trait au crédit-bail mobilier pour 1.720,71 € (Sharp et centrale de réservation), à la location mobilière pour 898,48 € (abonnement et location du TPE), à la maintenance pour 3.003,94 € et sous-traitance pour 1.312,42 € (analyses des eaux et blanchisserie)</p> <p>Compte 62 : Autres services extérieurs : Prévu : 31.400 €. Réalisé : 28.651,51 €. Les dépenses ont trait aux frais de commission Booking pour 10.132,76 €, aux annonces et insertion pour 570 €, aux frais de télécommunication et internet pour 520 €, de commission CB pour 584,75 €. Le remboursement de la Taxe foncière pour 2025 est de 16.844 €.</p> <p>Compte 63 : Impôts et taxes : Pas de prévision. Pas de réalisation.</p>
-----------	--

Chap. 012	Le prévu était de 78.500 €. Le réalisé est 77.931,78 €. <ul style="list-style-type: none"> • A trait aux dépenses de personnel : • Titulaire : 1 temps complet. • Titulaire : 1 temps complet 3 mois • 3 Saisonniers à temps non complet.
Chap. 65	<u>Autres dépenses de gestion courante :</u> Le prévu : 600 €. Réalisé : 514,32 € A trait à la redevance SPRE (Société pour la Perception de la Rémunération Equitable de la Communication au Public) pour 202,61 € et à la SACEM pour 311,71 €.
Chap. 67	<u>Charges exceptionnelles :</u> Prévu : 1.000,00 € Réalisé : 654,04 € correspond à l'annulation d'un titre sur l'exercice 2024 concernant la location d'un chalet facturé deux fois.
Chap. 042	Le réalisé 24.958,49 € a trait à la dotation aux amortissements des immobilisations, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes d'investissement au chapitre 040.

B – RECETTES :

Chap. 70	Le réalisé 143.373,74 € a trait aux produits des redevances camping.
Chap.75	Le réalisé 38.075,84 € a trait aux produits de la CCAS
Chap. 002	Le réalisé 10.659,04 € a trait à la reprise du résultat de la section de fonctionnement du CFU 2024.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT :

A – DEPENSES :

Chap. 20	Pas de réalisation.
Chap. 21	Le réalisé 10.509,25 € correspond à : 8.450 € : Tables de cuisson et hottes 1.400 € : Traversins 659,25 € : Débroussailluse

B – RECETTES :

Chap. 001	Le réalisé 97.334,30 € a trait à la reprise du résultat de la section d'investissement du CFU 2024.
Chap. 040	Le réalisé 24.958,49 € a trait à l'amortissement des immobilisations, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. D'approuver le Compte Financier Unique 2025 établi par Mme La Comptable Public
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

M. Le Président se retire, M. Yves RAYNAUD, Maire Délégué, préside la séance, demande de bien vouloir approuver par chapitre et par section le Compte Financier Unique 2025, tel que sus visé et demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 24 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

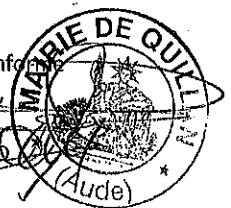
Le secrétaire,

M. Gérard STOQUERT



Pour extrait certifié conforme
Le Maire délégué,

M. Yves RAYNAUD



2026-059

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-30T11-06-00.00 (MI269483818)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20260430-2026-059-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Budget annexe SPIC Camping Municipal " La Sapinette
" : Vote du Compte Financier Unique 2025

Date de décision : Apr 30, 2026 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [MA-DEL-2026-059.PDF](#)

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 30/04/26 à 11:05
Date 30/04/26 à 11:06
Date 30/04/26 à 11:13

Par JORDAN Edouard
Par JORDAN Edouard